

**Arrêté du Gouvernement de la Communauté française
portant nomination des membres de la Commission
consultative des Organisations de Jeunesse**

A.Gt 01-12-2009

M.B. 08-02-2011

Le Gouvernement de la Communauté française,

Vu le décret du 26 mars 2009 fixant les conditions de reconnaissance et d'octroi de subventions aux organisations de jeunesse, l'article 38;

Considérant que l'article 37 du décret précité prévoit la création d'une Commission consultative des Organisations de Jeunesse et qu'il convient de procéder à la nomination des membres de celle-ci;

Considérant les propositions des fédérations d'organisations de jeunesse;

Considérant les propositions de l'ensemble des organisations de jeunesse non membres d'une fédération d'organisations de jeunesse agréée;

Considérant que les membres proposés remplissent les conditions de nomination inscrites à l'article 38, §§ 1^{er} à 6, du décret du 26 mars 2009 fixant les conditions de reconnaissance et d'octroi de subventions aux organisations de jeunesse;

Arrête :

Article 1^{er}. - Sont nommés membres de la Commission consultative des Organisations de Jeunesse :

1^o En qualité de représentants d'une fédération d'organisations de jeunesse agréée ou de membres répartis entre ces fédérations au prorata du nombre d'organisations de jeunesse agréées qu'elles affilient respectivement :

Pour la Confédération des Organisations de Jeunesse :

EFFECTIFS

M. CARLY Geoffroy
Chaussée de Nivelles 241
1471 LOUPOIGNE

M. FAUVILLE Bernard
Rue Renée Prinz 57
5100 JAMBES

Mme GHOU L Yamina
Avenue Reine Astrid 20
1440 BRAINE LE CHATEAU

M. CHEB Patrick
Avenue Schaller 1
1160 BRUXELLES

SUPPLEANTS

Mme DEMOULIN Stéphanie
Rue du Baty Almay 3
4550 Villers le Temple

Mme SOKAL Anne
Rue Elise 126
1050 BRUXELLES

M. DE DECKER Benoît
Avenue des 7 Bonniers 35
1180 BRUXELLES

Mme U MAY Semra
Rue Renkin 48
4031 ANGLEUR



Mme HEBRANT Valérie
Court Dogné 2
4140 SPRIMONT

M. BOGAERTS Christian
Rue du Pinson 19
1170 BRUXELLES

Mme CORONGIU Antoinette
Rue Champ de Tignée 82
4630 SOUMAGNE

M. DETEMMERMAN Daniel
Rue de l'Harmonie 26
1000 BRUXELLES

Pour le Conseil de la Jeunesse Catholique :

EFFECTIFS

M. MANY Brice
Rue de la Charité 43
1210 BRUXELLES

M. JAUNIAUX Laurent
Rue de l'Hôpital 17
6060 GILLY

Mme GIGOUNON Hyacinthe
Rue des Mouchérons 3
1000 BRUXELLES

M. OLBREGTS Eric
Chaussée de Haecht 579
1031 BRUXELLES

SUPPLEANTS

Mme ORBAN Anne-Claire
Rue Muzet 12
5000 NAMUR

Mme CONVENT Gaetane
Rue Paul Emile Janson 35
1050 BRUXELLES

M. CONSTANT Benoît
Chaussée de Haecht 579/40
1031 BRUXELLES

Mme DEBERG Solange
Rue de la Charité 43
1210 BRUXELLES

Pour la Confédération des Organisations de Jeunesse Réformatrices :

EFFECTIFS

Mme DELVOYE Kathleen
Avenue de la Toison d'Or 84-86
1060 BRUXELLES

M. ESCOJIDO Pierre
Rue de Livourne 25
1050 BRUXELLES

Mme HENKEN Magali
Avenue de la Toison d'Or 84-86
1060 BRUXELLES

SUPPLEANTS

M. SEGERS Jean-Yves
Avenue de la Toison d'Or 84-86
1060 BRUXELLES

M. DESMADRYL Arnaud
Avenue de la Toison d'Or 84-86
1060 BRUXELLES

Mme Céline AIT-AHMED Céline
Avenue de la Toison d'Or 84-86
1060 BRUXELLES



Pour le Réseau des Non Confédérés :

EFFECTIFS

M. CORNELIS Matthieu
Rue des Tanneurs 178
1000 BRUXELLES

M. LEBLANC OLIVIER
Rue Saint-Ghislain 26
1000 BRUXELLES

M. CLEDA Etienne
Rue Godefroid 56
5000 NAMUR

SUPPLEANTS

M. Mahieu Cédric
Rue des Deux Eglises 41
1000 BRUXELLES

Mme De LAVELEYE Séverine
Rue d'Edimbourg 26
1050 BRUXELLES

M. GERKENS Olivier
Rue du Rivage 13
1300 WAVRE

Pour le Réseau Socialiste des Organisations de Jeunesse :

EFFECTIFS

Mme ACHBANY Nadia
Rue Haute 88
1000 BRUXELLES

Mme MOREAU Céline
Rue Haute 42
1000 BRUXELLES

Mme MAXENCE Coline
Le Happeau 30
5650 Castillon

SUPPLEANTS

M. ARTOIS Philippe
Boulevard de l'Empereur 15
1000 BRUXELLES

Mme GOLIK Dorota
Rue Le Lorrain 104
1080 BRUXELLES

M. CRESPO Carlos
Boulevard de l'Empereur 15
1000 BRUXELLES

2° En qualité de membres représentant l'ensemble des organisations de jeunesse qui ne sont pas membres d'une fédération d'organisations de jeunesse agréée :

EFFECTIFS

Mme JADIN Noémie
Rue de la Charité 43
1210 BRUXELLES

Mme HOORNAERT Annick
Rue de Dublin 21
1050 BRUXELLES

SUPPLEANTS

M. GHYS Arnaud
Chaussée de Wemmel 188
1090 BRUXELLES



Article 2. - Sans préjudice de l'article 38, § 7, al. 2, 2° à 6°, du décret du 26 mars 2009 fixant les conditions de reconnaissance et d'octroi de subventions aux organisations de jeunesse, le mandat des membres effectifs et suppléants a une durée de quatre ans.

Article 3. - Le présent arrêté entre en vigueur le 1^{er} décembre 2009.

Bruxelles, le 1^{er} décembre 2009.

Pour le Gouvernement de la Communauté française :

La Ministre de la Jeunesse,

Mme E. HUYTEBROECK